

UNION DOUANIERE ET ECONOMIQUE DE L'AFRIQUE CENTRALE

30EME SESSION DU CONSEIL DES CHEFS D'ETAT

COMMUNIQUE FINAL

La 30ème Session du Conseil des Chefs d'Etat de l'Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale, s'est tenue à Yaoundé, capitale de la République du Cameroun les 21 et 22 Décembre 1994 sous la présidence de Son Excellence, Paul BIYA, Président de la République du Cameroun, Président en exercice du Conseil des Chefs d'Etat de l'UDEAC.

Ont pris part à cette Session :

- Son Excellence EL HADJ OMAR BONGO, Président de la République Gabonaise ;
- Son Excellence Ange-Félix PATASSE, Président de la République Centrafricaine ;
- Son Excellence OBIANG NGUEMA MBASOGO, Président de la République de Guinée Equatoriale ;
- Son Excellence IDRIS DEBY, Président de la République du TCHAD .
- Son Excellence Général Joachim YHOMBI OPANGO, Premier Ministre, représentant le Président de la République du CONGO;

Le Conseil a pris connaissance de l'état d'avancement des travaux du Comité de Plénipotentiaires chargé de mettre au point les Conventions régissant les diverses institutions de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale.

Du rapport présenté par le Gouverneur de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), il ressort que les plénipotentiaires ont requis un délai supplémentaire jusqu'au 31 mars 1995 pour mener à bien leur mission. A l'issue de ce délai, le Conseil se réunira en session extraordinaire, à l'initiative de son Président, pour l'adoption et la signature des textes organiques des Institutions de la CEMAC.

Le Conseil a également examiné les dossiers de sa compétence préparés par le Comité de Direction de l'UDEAC et adopté les Actes et Décisions y afférents. Il s'agit notamment :

- d'actes autorisant le Secrétaire Général à signer un accord général de coopération avec l'Union du Maghreb Arabe (UMA) d'une part, et une convention d'assistance projet avec la FAO d'autre part ;
- de l'adoption du budget du Secrétariat Général et des services et organes rattachés, budget arrêté à la somme de 1.022.millions de F CFA.;
- de l'adoption d'un code de la Marine Marchande en UDEAC et des mesures à prendre pour sa vulgarisation ;
- de l'adoption définitive du tracé de certains itinéraires du réseau de transport en transit en UDEAC (TIPAC).

Le Conseil a approuvé l'actualisation de la convention d'assistance technique à la Guinée Equatoriale et autorisé son renouvellement pour une période d' un an. Il a encouragé cette République soeur à persévérer dans l'effort de formation de ses cadres.

Pour son information, le Conseil a passé en revue les dossiers adoptés par le Comité de Direction dans le cadre de ses attributions. Les actes et décisions adoptés portent essentiellement sur les mesures d'application et de gestion de la réforme fiscal-douanière en UDEAC. A cet effet, la brigade de vérification inter-Etats sera redynamisée ; des comités techniques sont institués pour gérer le Tarif Extérieur Commun, maîtriser le problème de valeur en douane, prévenir, rechercher et réprimer la fraude douanière sous toutes ses formes. De même, le Comité a approuvé un protocole d'assistance mutuelle entre les Etats membres en vue de lutter contre la fraude, la contrebande et le dumping.

Le Conseil a écouté un exposé du Gouverneur de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale, sur la situation monétaire de la zone. Il en ressort qu'après la dévaluation du franc CFA, on observe un redressement sensible des comptes extérieurs et une nette amélioration de la liquidité du secteur bancaire . De même, certains secteurs économiques tirent manifestement profit de la dévaluation; c'est le cas notamment du secteur agricole et des produits de base.

Le Conseil estime excessifs les jugements pessimistes qui circulent sur les résultats médiocres de la dévaluation du Franc CFA en Afrique Centrale, jugements qui s'appuient essentiellement sur l'évolution des recettes fiscales. L'écart indéniable qu'on relève par rapport aux prévisions s'explique par le caractère peu réaliste de ces dernières dans le contexte particulier de la mise en place de la réforme fiscal-douanière immédiatement après la dévaluation du Franc CFA. De plus, les flux financiers en provenance de l'extérieur se sont situés bien en deçà des attentes. En fait, le bilan provisoire de la dévaluation indique que le redressement économique semble globalement bien engagé mais que les efforts d'assainissement des finances publiques doivent être poursuivis avec détermination. Les Chefs d'Etat ont donné des instructions en ce sens.

Une synthèse des résultats des travaux des conseils d'administration des institutions spécialisées de l'Union a été présentée à la haute sanction des Chefs d'Etat.

Le Conseil a ainsi pris connaissance des mesures préconisées pour la redynamisation de la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale, et qui concernent la résorption des impayés sur le capital social et sur l'amortissement de dette sur crédits directs ou avalisés par les Etats.

Le Conseil a hautement apprécié les actions menées par le Gouvernement Gabonais pour la survie de l'ISTA et approuvé les dispositions préconisées pour relancer son fonctionnement, notamment le paiement des contributions des Etats et la résorption des arriérés.

Le Conseil a, sur proposition du Président de la République de Guinée Equatoriale, nommé un nouveau Directeur pour l'Institut Sous-Régional de Statistique et d'Economie Appliquée (ISSEA). Le Conseil d'Administration de cet Institut, sur proposition du Directeur, procédera dans les prochains mois, à la désignation des autres responsables de l'Ecole. Le Conseil des Chefs d'Etat a confirmé le mandat donné au Président du Conseil d'Administration et au Directeur de l'ISSEA pour négocier avec l'Union Européenne, la réactivation de son offre d'assistance technique. Par ailleurs, les Chefs d'Etat demandent aux enseignants et aux élèves de l'ISSEA de reprendre leurs activités en vue du bon fonctionnement de l'Institut.

Le Conseil des Chefs d'Etat a donné des directives pour la relance de l'Ecole Inter-Etats de Douanes en orientant ses activités vers le perfectionnement des cadres des régies financières, en vue de la parfaite maîtrise du nouveau système fiscal-douanier en UDEAC.

Les Chefs d'Etat ont approuvé les résultats des travaux de la Conférence des Ministres de la Communauté Economique du Bétail, de la Viande et des Ressources Halieutiques (CEBEVIRHA), visant à accélérer la réalisation de projets communautaires et l'accroissement des échanges dans ce secteur économique.

Le Conseil des Chefs d'Etat a décidé de reconduire dans leur fonction pour un nouveau mandat :

- Monsieur DAKAYI KAMGA Thomas, Secrétaire Général de l'UDEAC ;
- Monsieur MAMALEPOT Jean-Félix, Gouverneur de la BEAC ;
- Monsieur GOMA KICK Anatole, Directeur Général de la CEBEVIRHA ;
- Monsieur POULOUGOU Ambroise, Directeur Général Adjoint de la CEBEVIRHA.

Le Conseil a nommé :

- Monsieur MOURI BOUSSOUGOU Dieudonné, Administrateur Civil, à la fonction de Secrétaire Général Adjoint de l'UDEAC, sur proposition du Président de la République Gabonaise ;
- Monsieur ROKU KUMA MESANI Augusto, Economiste, aux fonctions de Directeur de l'ISSEA, sur proposition du Président de la République de Guinée Equatoriale.

Les Chefs d'Etat ont tenu à remercier chaleureusement leur pair le Président Paul BIYA, le Gouvernement, le peuple Camerounais en général et la ville de YAOUNDE en particulier pour l'accueil fraternel et pour toutes les marques de délicates attentions dont ils ont été l'objet ainsi que leurs délégations durant leur séjour.

La Présidence du Conseil des Chefs d'Etat de l'Union pour l'année 1995 sera assurée par Son Excellence Ange Félix PATASSE, Président de la République Centrafricaine.

Le prochain Conseil ordinaire des Chefs d'Etat aura lieu à BANGUI en Décembre 1995.

Fait à YAOUNDE, le 22 Décembre 1994.